



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2004/18/Add.1
8 janvier 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS/FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixantième session
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

LE RACISME, LA DISCRIMINATION RACIALE, LA XÉNOPHOBIE
ET TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION

Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Doudou Diène

Additif*

Mission au Guyana et à la Trinité-et-Tobago

* Le résumé du présent rapport est distribué dans toutes les langues officielles. Le corps du rapport lui-même, qui figure en annexe au présent document, est reproduit dans la langue dans laquelle il a été présenté et en anglais. Les appendices sont distribués en anglais seulement.

Résumé

Le Rapporteur spécial a effectué une mission régionale au Guyana et à la Trinité-et-Tobago du 14 au 25 juillet 2003. Cette mission avait notamment pour objet d'examiner, dans le contexte d'une sensibilisation des Nations Unies à l'urgence de la situation au Guyana, l'état des relations interraciales, illustré notamment par la gravité des tensions entre les communautés indo- et afro-guyaniennes qui ont provoqué des violences politiques lors des élections parlementaires et présidentielles entre mars 2001 et juillet 2002. Sur cette lancée et dans une perspective comparative tenant compte de la similarité tant des héritages historiques – esclavagiste et colonial – que de la composition sociodémographique du Guyana et de la Trinité-et-Tobago, le Rapporteur spécial a jugé utile de se rendre aussi à la Trinité-et-Tobago.

Le Rapporteur spécial a également inscrit sa mission dans le cadre de la double stratégie qu'il a conçue pour accroître l'effectivité de son mandat. S'inspirant de l'esprit et la lettre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, et dans la perspective d'apporter des réponses durables et en profondeur au racisme, cette stratégie vise non seulement à amplifier et conforter les réponses juridiques et politiques au racisme, à la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, mais également à promouvoir une meilleure compréhension des causes profondes, fondements, processus et mécanismes, idéologiques, culturels et mentaux, par lesquels se perpétuent et se renouvellent la culture et la mentalité racistes et discriminatoires. Le Rapporteur spécial développe, en conséquence, une approche par laquelle, dans les sociétés multiethniques de fait, le combat contre la discrimination raciale doit être lié à la construction à long terme d'une société pluraliste authentique, à la fois respectueuse des spécificités des différentes communautés et soucieuse de promouvoir leurs interactions et leur unité.

Au Guyana, le Rapporteur spécial a fait le constat de la réalité profonde de la polarisation ethnique entre Guyaniens d'origine africaine, hindoue et amérindienne. Cette polarisation, qui trouve son expression la plus radicale dans la structuration à dominante ethnique des partis politiques, est reproduite dans la structure de l'appareil d'État, notamment dans le secteur public, l'armée et la police, et a un impact profond et durable sur les plans économique, social et culturel. Les différents blocages, humains, psychologiques, relationnels et culturels, générés par cette polarisation ont non seulement pollué toutes les dimensions et modalités du «vivre ensemble» mais également approfondi et conforté un état de sous-développement économique et social préjudiciable à l'ensemble de la population d'un pays possédant pourtant des ressources naturelles, humaines et intellectuelles remarquables.

Le Rapporteur spécial a constaté, malgré tout, que cette polarisation a produit dans toutes les communautés, et à tous les niveaux, non pas un sentiment de haine entre communautés mais une culture de peur et de méfiance, prégnante dans tous les actes de la vie sociale. Il a également pris la mesure, au cours de ses rencontres et entretiens, et à tous les niveaux de la société, de l'existence d'un sentiment d'appartenance (*a sense of belonging*). La société guyanienne est donc porteuse, au niveau fondamental, des sentiments profonds de son peuple, des valeurs humaines nécessaires au dépassement de la polarisation ethnique et à la construction collective d'un pluralisme authentique à travers lequel un équilibre dynamique et créateur pourrait permettre à la fois la reconnaissance, le respect, la protection et la promotion des spécificités culturelles et spirituelles et la promotion de valeurs universelles traduisant les interfécondations entre communautés.

Mais la condition nécessaire à cette évolution réside en dernière analyse dans la volonté politique de tous les dirigeants du pays. L'histoire du Guyana est, de manière profondément consternante, le récit de l'instrumentalisation politique du facteur ethnique par tous ses dirigeants politiques, toutes tendances idéologiques confondues. L'identité ghetto s'est substituée, comme ultime instrument de pouvoir, à l'idéologie progressiste et unitaire initiale des pères fondateurs de la nation guyanienne, Cheddi Jagan et Forbes Burnham, dont la rupture et les pratiques politiques consécutives sont à l'origine de la dynamique infernale de polarisation ethnique. Malgré leur contribution historique indéniable à la libération et la construction de la nation guyanienne, et en vérité de l'ensemble de la Caraïbe, l'échec de ces pères fondateurs est de n'avoir pas été en mesure de construire, dans la longue durée, les fondations d'une nation unie, égalitaire et démocratique.

Cette instrumentalisation de l'ethnicité, nourrie et à l'occasion favorisée par les pesanteurs idéologiques de la guerre froide et les stratégies impériales et régionales, est littéralement devenue une culture politique prédatrice, dont l'objectif ultime est uniquement la conquête et la conservation du pouvoir. La violence politique et sociale, avec ses connotations ethniques, a constitué, dans ce contexte, un facteur majeur d'insécurité sociale et également émotionnelle et mentale. La polarisation ethnique des principales institutions responsables de la loi et de l'ordre, la police et l'armée, constitue un facteur lourd de l'aggravation du climat d'insécurité profondément vécu par toutes les communautés. Le peuple guyanien, toutes communautés confondues, profondément et durablement mis à genoux dans la sécurité de sa vie quotidienne, sa stabilité sociale, son équilibre émotionnel, et son développement économique, a une conscience aiguë de se trouver dans la situation de la victime emblématique de pratiques politiques conduites en son nom.

Le Rapporteur spécial a, en conséquence, été amené, à travers ses entretiens, à prendre la mesure d'un sentiment profond de «fatigue» morale, émotionnelle et politique, à tous les niveaux de la société guyanienne, face aux conséquences individuelles et collectives de la polarisation ethnique. Par ailleurs, le Rapporteur spécial a noté avec beaucoup d'espoir que sa visite a coïncidé précisément avec l'instauration d'un nouveau climat politique de nature à rompre, en profondeur, avec cette dynamique destructrice. En effet, les autorités guyaniennes, notamment le Président de la République et les dirigeants de l'opposition, dont le chef du principal parti de l'opposition, ont informé le Rapporteur spécial de leur volonté de rompre avec cet héritage par des réformes politiques consensuelles en vue d'établir les bases d'une collaboration démocratique entre le gouvernement et l'opposition pour mettre, enfin, la survie, le bien-être et le «vivre ensemble» du peuple guyanien au cœur de la pratique politique. Un communiqué signé conjointement par le Président Jagdeo et le leader de l'opposition, M. Corbin, le 6 mai 2003 constitue à cet égard l'expression solennelle du nécessaire engagement politique, au niveau le plus élevé, pour assurer le fonctionnement de la démocratie, la paix et le développement au Guyana.

S'agissant de la Trinité-et-Tobago, le Rapporteur spécial estime que, bien qu'il ait hérité du même peuplement multiethnique et d'une société fracturée par l'opposition des communautés et la discrimination raciale, à l'instar du Guyana, ce pays fait face à une moindre polarisation ethnique. À l'issue de sa visite à la Trinité-et-Tobago, le Rapporteur spécial aimerait souligner le rôle fondamental du dialogue interreligieux dans les situations de tensions interethniques et de constructions identitaires ghettos, marquées par l'imbrication de la race, de la culture et de la religion. En effet, les dirigeants des principales religions et traditions spirituelles de ce pays ont

très tôt pris la mesure des périls de la polarisation ethnique et allumé le contre-feu de la promotion de leurs interactions et de la proximité de leur message spirituel, par leurs rencontres personnelles et leur participation réciproque à leurs cérémonies liturgiques ainsi que par des déclarations conjointes sur les grandes questions sociales du pays. Ces responsables religieux ont, en dernière analyse, mis en lumière une pédagogie remarquable du «vivre ensemble» en pratiquant le sens premier du mot «religion»: lier et non dissocier. Il en résulte que, malgré les similarités historiques, démographiques et à certains égards politiques entre le Guyana et la Trinité-et-Tobago, ce dernier pays se situe, au niveau des interactions individuelles et des pratiques religieuses, dans une dynamique multiculturelle certaine. La classe politique, tous partis confondus, se trouve donc devant la responsabilité fondamentale de traduire cette dynamique multiculturelle de la société dans la pratique démocratique, sociale et économique. Un processus politique semble avoir été amorcé dans ce sens à la Trinité-et-Tobago. Le Premier Ministre a en effet informé le Rapporteur spécial de son initiative récente relative à la mise sur pied de plusieurs comités concernant, notamment, les relations interraciales et un centre d'études ethniques. Le Rapporteur spécial considère, à ce stade, que le Gouvernement trinidadien semble avoir mis en branle, pour mettre fin à la pesanteur du facteur ethnique dans la société, un processus prometteur de réformes institutionnelles. La présidence du Comité des relations ethniques par le Premier Ministre lui-même constitue l'expression de la reconnaissance de la primauté de l'engagement politique, au niveau le plus élevé, dans l'apaisement durable et en profondeur des relations entre les différentes communautés. Il s'interroge néanmoins, jusqu'à plus informé, sur le degré de concertation politique dans ce processus.

Annexe

Rapport soumis par le Rapporteur spécial sur les formes contemporaines de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée, Doudou Diène, sur sa mission au Guyana et à la Trinité-et-Tobago (14-25 juillet 2003)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction.....	1 – 2	6
I. MISSION AU GUYANA	3 – 41	6
A. Aperçu général	5 – 11	7
1. Cadre juridique et institutionnel	6 – 8	7
2. Contexte politique	9	8
3. Situation économique	10 – 11	8
B. Une histoire marquée par les tensions et les conflits interethniques	12 – 25	8
1. Dynamique politique de la polarisation ethnique	18 – 21	10
2. Impact de la polarisation raciale sur la vie économique et sociale	22 – 25	11
C. Mesures prises par le gouvernement	26 – 32	12
D. Actions des Nations Unies	33	13
E. Actions menées par la société civile	34 – 37	14
F. Analyse et évaluation de la polarisation ethnique.....	38 – 40	15
G. Recommandations.....	41	16
II. MISSION À LA TRINITÉ-ET-TOBAGO.....	42 – 60	20
A. Aperçu général	43 – 46	20
B. Problématique des relations raciales	47 – 51	21
C. Mesures prises par le gouvernement.....	52 – 56	22
D. Actions de la société civile.....	57 – 59	23
E. Recommandations.....	60	24

Appendices

I. Table of Senior Administrative Ranks by Ethnicity in the Public Service in Guyana....	27
II. Selected list of persons whom the Special Rapporteur met	28

Introduction

1. Dans le cadre de la mise en œuvre de son mandat, en application de la résolution 2002/39 du 23 avril 2002 et en accord avec les Gouvernements respectifs du Guyana et de la Trinité-et-Tobago, le Rapporteur spécial a effectué une mission régionale dans ces pays du 14 au 25 juillet 2003. Cette mission avait notamment pour objet d'examiner, dans le contexte d'une sensibilisation des Nations Unies à l'urgence de la situation au Guyana, l'état des relations interraciales, illustré notamment par la gravité des tensions entre les communautés indo- et afro-guyaniennes qui ont provoqué des violences politiques lors des élections parlementaires et présidentielles entre mars 2001 et juillet 2002. Sur cette lancée et dans une perspective comparative tenant compte de la similarité tant des héritages historiques – esclavagiste et colonial – que de la composition sociodémographique du Guyana et de la Trinité-et-Tobago, le Rapporteur spécial a jugé utile de se rendre aussi à la Trinité-et-Tobago.

2. Le Rapporteur spécial a également inscrit sa mission dans le cadre de la double stratégie qu'il a conçue pour accroître l'effectivité de son mandat. S'inspirant de l'esprit et la lettre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban et dans la perspective d'apporter des réponses durables et en profondeur au racisme, cette stratégie vise non seulement à amplifier et conforter les réponses juridiques et politiques au racisme, à la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, mais également à promouvoir une meilleure compréhension des causes profondes, fondements, processus et mécanismes idéologiques, culturels et mentaux par lesquels se perpétuent et se renouvellent la culture et la mentalité racistes et discriminatoires. Le Rapporteur spécial développe, en conséquence, une approche par laquelle, dans les sociétés multiethniques de fait, le combat contre la discrimination raciale doit être lié à la construction à long terme d'une société pluraliste authentique, à la fois respectueuse des spécificités des différentes communautés et soucieuse de promouvoir leurs interactions et leur unité.

I. MISSION AU GUYANA

3. Au Guyana, le Rapporteur spécial a rencontré les plus hautes autorités du pays, dont le Président de la République, M. Bharrat Jagdeo, et plusieurs de ses ministres. Il a aussi rencontré les représentants de l'opposition, notamment M. Robert Corbin, chef du Congrès national populaire/Réforme (People's National Congress/Reform [PNC/R]), le principal parti de l'opposition, ainsi que les responsables du nouveau parti des Guyaniens d'origine autochtone (Guyana Action Party). Le Rapporteur spécial a tenu à approfondir sa compréhension de la société guyanienne en rencontrant également des représentants de la société civile, des communautés religieuses et des milieux intellectuels et des médias. Ses consultations se sont déroulées à la fois dans la capitale, Georgetown, et ses environs et dans l'intérieur du pays, notamment dans la ville de Lethem, au sud, à la frontière avec le Brésil, où la présence majoritaire de populations amérindiennes a permis de mieux appréhender la diversité ethnique et sociopolitique guyanienne sous un autre angle que celui du clivage afro/indo-guyanien. La visite au Guyana s'est déroulée dans le contexte d'un processus de dialogue démocratique. En effet, les dirigeants du parti au pouvoir, le People Progressive Party/Civic (PPP/C), et du PNC/R, le principal parti d'opposition, ont signé un communiqué conjoint, le 6 mai 2003, par lequel ils ont convenu de travailler ensemble pour trouver des solutions dans l'intérêt de tout le peuple guyanien, sur la base d'un «engagement constructif», «bénéfique au développement social, économique et politique à long terme du Guyana». La plupart des personnes, institutions et groupes rencontrés, aussi bien au sein du gouvernement que de l'opposition et de la société

civile, ont accueilli favorablement la visite du Rapporteur spécial et estimé qu'elle se situe à un moment particulièrement opportun pour dynamiser le processus de dialogue politique en cours qui constitue une condition fondamentale et préalable à la solution à long terme de la polarisation ethnique.

4. Le Rapporteur spécial remercie le Gouvernement guyanien pour sa coopération et son hospitalité qui ont contribué au bon déroulement de sa mission. Il exprime également sa gratitude aux représentants de la communauté internationale, notamment le représentant résident du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), pour leur aimable assistance. Enfin, il sait gré aux représentants de la société civile qui ont bien voulu lui consacrer leur temps et lui fournir des informations.

A. Aperçu général

5. Avec une population estimée à 765 000 habitants¹, le territoire guyanien s'étend sur 214 970 km². Les Indo-Guyaniens (49 %) et les Afro-Guyaniens (35 %), pour des raisons historiques qui seront expliquées plus loin, constituent la majorité de la population. Les Amérindiens, premiers habitants du territoire, ne constituent que 7 % de la population; puis viennent les métis (7 %), les Chinois (0,2 %) et quelques descendants de Portugais et d'autres Européens (Hollandais, Anglais) estimés à environ 2,1 %. Officiellement, les autorités mettent l'accent sur le caractère multiculturel du pays, d'où l'adoption du slogan «Guyana, pays aux six peuples» (*Guyana: land of six people*). Il y a également lieu de noter qu'en raison des difficultés politiques et économiques une proportion relativement importante de la population adulte (de 1 à 2 %) émigre chaque année.

1. Cadre juridique et institutionnel

6. Selon la Constitution de 1980 (chap. I et II), la République coopérative du Guyana est un État démocratique fondé sur le multipartisme et un système de représentation proportionnelle. Le président, issu du parti ayant recueilli la majorité des suffrages, est élu pour cinq ans au suffrage universel indirect. La Constitution, en son chapitre III, garantit aux citoyens guyaniens les droits et libertés fondamentaux reconnus dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment le droit à la vie, la liberté, la liberté de conscience et d'opinion, la liberté de mouvement, l'égalité et la non-discrimination. L'article 149.1 dispose que

«a) Aucune loi ne peut comporter des dispositions discriminatoires dans leur contenu comme dans leurs effets à l'égard des citoyens;

b) Nul ne peut être traité de manière discriminatoire par une personne, en vertu de quelque loi que ce soit ou agissant dans le cadre de ses fonctions ou par un fonctionnaire».

7. Le Guyana est aussi partie aux principaux instruments internationaux des droits de l'homme, dont le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Protocole facultatif s'y rapportant, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention relative aux droits de l'enfant. Mais le Guyana est en retard dans la soumission de

ses rapports périodiques à la plupart des organes de supervision des traités, dont le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, qui attend un rapport depuis 1978².

8. La loi n° 26 du 13 octobre 1997 (*Prevention of Discrimination Act 1997*) interdit la discrimination raciale dans le domaine de la formation, du recrutement et de l'emploi ainsi que dans la fourniture de biens et services. Elle vise également à garantir la rémunération équitable entre hommes et femmes. En décembre 2000, afin de prévenir la discrimination raciale et lutter contre l'incitation à la haine raciale, le Parlement a adopté la loi n° 17 qui interdit à toute personne ou parti politique de publier des propos ou de poser des actes ayant pour but ou susceptibles d'inciter à la haine raciale ou de provoquer des violences racistes.

2. Contexte politique

9. En mars 2001, le People Progressive Party (PPP), parti à prédominance indo-guyanienne, au pouvoir depuis 1992, a de nouveau remporté les élections parlementaires et législatives, avec l'appui d'alliés issus du mouvement civique. M. Bharrat Jagdeo, le leader du PPP, a été élu président de la République et Samuel Hinds, de la mouvance civique, premier ministre. Bharrat Jagdeo avait succédé en 1999 à la Présidente Janet Jagan, la veuve du fondateur du PPP, Cheddi Jagan, qui avait dû démissionner de sa charge pour des raisons de santé. Toutefois, l'opposition a contesté ces élections en accusant le PPP de fraudes électorales. Des troubles ont alors perturbé la vie politique et sociale du pays, débouchant quelques fois sur des actes de violence graves. Cette même contestation fut en partie la cause de troubles le 3 juillet 2002: quand une centaine de manifestants ont attaqué les bâtiments de la présidence de la République, la police a réagi et tué deux personnes. 17 autres manifestants ont été arrêtés. L'un d'entre eux, accusé de haute trahison, est encore emprisonné.

3. Situation économique

10. Potentiellement riche, car possédant des ressources naturelles telles que la bauxite, le diamant, l'or et le bois et disposant de grandes possibilités agricoles (culture du riz et de la canne à sucre), l'économie guyanienne est en récession depuis les années 1980 et le développement du pays est hypothéqué à la fois par la situation politique et sociale et les contraintes structurelles liées à l'économie mondiale (passage d'une économie étatique à une économie libérale). Aussi, malgré les efforts du Gouvernement dans le domaine social qui ont permis au Guyana de progresser de la 103^e à la 92^e position de l'indice de développement humain, ce pays fait partie du groupe des pays pauvres très endettés. Trente-cinq pour cent de la population vivent dans la pauvreté absolue et 19 % dans une pauvreté grave³. Les femmes et les enfants sont les principales victimes de la pauvreté et le taux de mortalité infantile est estimé à 72 ‰. La pauvreté touche plus particulièrement l'intérieur du pays et certaines zones rurales de la côte, mais il existe aussi des poches de pauvreté dans les villes, y compris Georgetown.

11. On ne peut faire abstraction du passé du Guyana pour comprendre la situation politique, économique et sociale actuelle.

B. Une histoire marquée par les tensions et les conflits interethniques

12. La colonisation hollandaise (1580-1803) puis britannique (1803-1966) a profondément marqué la société guyanienne de stéréotypes raciaux et de divisions ethniques, dont la plus

manifeste est celle qui oppose les descendants d'Africains et les descendants d'Indiens. À bien des égards, les expressions populaires désignant actuellement les membres de chacun des groupes – «*bock man*» pour l'Amérindien, «*black man*» pour l'Afro-Guyanien et «*coolie man*» pour l'Indo-Guyanien – portent les stigmates et les préjugés de ce passé.

13. Les systèmes d'exploitation mis en place au cours de la période coloniale ont été accompagnés par l'oppression et la discrimination à l'égard des premiers habitants du pays, les Amérindiens, et par le transfert forcé et l'exploitation de populations d'origine africaine par le système esclavagiste et l'implantation de diverses populations, notamment d'origine indienne, par le recrutement de travailleurs sous contrat. La discrimination raciale, pilier idéologique du système esclavagiste et colonial, s'appliquait aussi bien à l'Amérindien qu'à l'Africain et à l'Indien et s'accompagnait d'une stratégie de division et d'antagonisation réciproques. Après l'abolition de l'esclavage par la Grande-Bretagne en 1838, les Africains, estimés à 82 000, refusant les salaires de misère proposés par leurs anciens maîtres, quitteront en grand nombre les plantations pour créer des villages le long de la côte et exploiter de petites plantations. Le manque de main-d'œuvre poussera les planteurs britanniques à faire venir des travailleurs sous contrat, notamment chinois, portugais et surtout indiens.

14. Pour défendre leurs intérêts économiques, il y a eu de la part des Africains une constante opposition à l'importation de main-d'œuvre. Ils estimaient que cette immigration soutenue par le gouvernement colonial contribuait à réduire leurs possibilités d'emploi, à baisser les salaires et à augmenter le coût de la vie en raison des taxes prélevées pour subventionner l'immigration. Les Africains arguaient qu'il y avait suffisamment de travail pour eux dans les plantations de sucre et que les augmentations de salaire qu'ils revendiquaient pouvaient être réalisées si l'importation de main-d'œuvre ne drainait pas les ressources de la colonie. Les travailleurs sous contrat indiens, en acceptant les bas salaires proposés par les planteurs, ont été perçus comme des briseurs de grève et ont d'emblée suscité l'animosité des Africains.

15. Le système de plantations coloniales avait contribué à diversifier la population du Guyana. Mais, fondé sur une stratégie de division entre les différents groupes, ce système généra des animosités durables, préjudiciables à la construction d'une société intégrée. Par ailleurs, les côtes guyaniennes se trouvant en dessous du niveau de la mer, l'invasion des terres par l'eau de mer y est fréquente. Mais à la fin du XIX^e siècle, lorsque les ex-travailleurs sous contrat ont introduit la culture du riz dans les zones inondées, ils ont reçu du colonisateur les appuis techniques et financiers nécessaires à leur activité. Les Africains seront également exclus du commerce de détail par une politique délibérée du colonisateur favorisant le monopole des Portugais sur ce secteur.

16. La politique économique et démographique du colonisateur combinée aux défiances résultant des différences culturelles fera naître suspicion et hostilité entre les différents groupes ethniques, notamment entre Indiens et Africains, Indiens et Chinois, Chinois et Européens, Africains et Européens, etc. En définitive, le système colonial britannique était parvenu à développer une hiérarchie sociale entre les différents groupes. La place de chaque groupe était déterminée socialement par son apport à l'économie de plantations. Les Anglais, au sommet de l'échelle sociale, étaient les propriétaires des plantations, avocats, gérants, contremaîtres, hauts fonctionnaires, banquiers, membres du clergé. Venaient ensuite les Portugais qui contrôlaient le commerce, puis les Indiens et les Chinois, dans leur majorité des travailleurs sous contrat dans les plantations et plus tard petits fermiers et propriétaires d'échoppe, enfin les Africains, qui dans

un premier temps étaient de petits fermiers, des ouvriers agricoles, travailleurs urbains non qualifiés, enseignants, agents de police subalternes, petits commis dans l'administration. Les Amérindiens, ayant perdu leur rôle de pisteurs d'esclaves à la fin de l'esclavage, avaient été généralement exclus sur les marges du système colonial et repoussés dans la forêt⁴. Les Africains recrutés en grand nombre dans les forces de maintien de l'ordre serviront à l'occasion à maintenir le schéma de division, de contrôle et de domination britannique, notamment pour la répression des révoltes des travailleurs agricoles indo-guyaniens revendiquant des augmentations de salaire.

17. Cette présentation schématique de l'histoire coloniale du Guyana fournit un éclairage sur les courants profonds qui ont contribué à en structurer les mentalités et les rapports interraciaux. Au sortir de l'ère coloniale, le Guyana était donc un pays multiracial et multiethnique de fait, mais avec un clivage politique, social et économique sur une base ethnique. Les différents leaders politiques n'ont pas su élaborer, au cours de leur alternance au pouvoir, un programme et une pratique politiques tendant à encourager les interactions communautaires et favoriser une vision nationale transcendant les barrières raciales pour mettre en évidence des valeurs et aspirations communes.

1. Dynamique politique de la polarisation ethnique

18. Un certain nombre d'historiens, comme Kean Gibson, considèrent que la vie politique et sociale du Guyana est marquée par trois cycles d'oppression raciale. Après l'oppression européenne (1580-1966) et l'oppression afro-guyanaïenne (1966-1992), depuis 1992 ce sont les Indo-Guyaniens qui exercent leur emprise sur la société guyanaïenne. Il est indéniable que les politiciens afro-guyaniens et indo-guyaniens ont contribué à attiser la peur entre les communautés à des fins électoralistes et d'hégémonie politique.

19. À l'approche de l'indépendance, par un processus de survie et d'adaptation, les Afro-Guyaniens ayant embrassé la foi chrétienne et bénéficié de l'instruction européenne seront recrutés en grand nombre dans la fonction publique, les entreprises commerciales et l'industrie naissante. Les Indo-Guyaniens, attachés à leurs traditions religieuses et donc généralement exclus, pendant un certain temps, du système éducatif anglais, à dominante chrétienne, parviendront à améliorer leurs conditions de vie grâce à la culture du riz et au commerce. Les Afro-Guyaniens se retrouvaient en majorité dans les centres urbains et les Indo-Guyaniens dans les zones rurales. Les deux principaux groupes raciaux du pays, porteurs d'un héritage de rancœur, de méfiance, de préjugés et de la crainte d'être dominés, se sont dès lors installés dans une dynamique de compétition pour l'accession au pouvoir et la conservation de celui-ci, comme moyen ultime de survie et d'autoprotection.

20. Néanmoins, partageant le même nationalisme contre l'occupation coloniale, des tentatives de rapprochement politique auront lieu entre les leaders des deux groupes pour parvenir à une vision commune des intérêts du pays. Fondé en 1950, le PPP sera, à ses débuts, un parti multiracial animé par le docteur Cheddi Jagan, de descendance indienne, Janet Jagan, son épouse, originaire des États-Unis d'Amérique, fille d'Ethel et Julius Rosenberg, et Linden Forbes Burnham, de descendance africaine. En 1953, le PPP remportera les premières élections parlementaires en obtenant 18 des 24 sièges. Un arrangement interne fera de Burnham le président du parti et de Jagan le leader du Parlement. Des dissensions entre Jagan et Burnham résultant de leur lutte pour le pouvoir entraîneront une scission du PPP et la création du PNC par

Burnham en 1955. Les deux partis s'adonneront à une rhétorique raciale pour s'attirer les sympathies de leur principale base électorale communautaire. Le PPP promouvra le slogan de ralliement hindi "apan jhaat" («votons pour nos semblables») auquel les Afro-Guyaniens répondront par un appel similaire à la solidarité raciale, et le PNC, suscitant la peur de l'hégémonie indo-guyanaise, appellera au vote racial. Les deux élections précédant l'indépendance, en 1957 et 1961, seront remportées par le PPP, qui disposait d'une base électorale indienne cohérente, et Cheddi Jagan sera nommé premier ministre du gouvernement autonome guyanais. Mais la puissance coloniale continuait d'influencer le processus d'accession à l'indépendance, qu'elle souhaitait conforme à ses intérêts. La période 1962-1964 sera caractérisée par un enchaînement de troubles politiques et sociaux et des violences interraciales impliquant des grèves, des émeutes, des activités de guérilla et des purges politiques. Une grève déclenchée par le syndicat des travailleurs agricoles du Guyana (Guyana Agricultural Workers Union, GAWU) entraînera des affrontements entre Indo-Guyaniens et Afro-Guyaniens et la mort de 14 personnes issues des deux communautés. En 1963, la situation se détériorera gravement, dégénérant quasiment en guerre civile, à la suite de la grève générale déclenchée par les syndicats et les partis politiques opposés au PPP contre le projet de budget proposé au Parlement par Cheddi Jagan. Le Trade Union Congress (TUC), contrôlé par le PNC, parti des Afro-Guyaniens, et le United Force, parti portugais dirigé par Peter d'Aguiar, furent les principaux animateurs de la grève qui allait aboutir à la chute de Cheddi Jagan. On estime qu'en 1964 au moins 700 personnes (sur une population de 700 000) avaient été tuées à la suite de ces troubles politiques et sociaux. De cette période date la polarisation raciale qui caractérise encore la vie politique et sociale du Guyana.

21. Certains historiens attribuent à des facteurs externes liés à la guerre froide la rupture durable entre Afro-Guyaniens et Indo-Guyaniens. Craignant une avancée supplémentaire du communisme dans les Amériques (Fidel Castro avait triomphé à Cuba et opté pour le communisme) par le biais du PPP et de Cheddi Jagan, d'obédience marxiste, le colonisateur britannique, avant de concéder l'indépendance au Guyana, aurait remplacé le système électoral majoritaire – qui aurait permis au PPP de remporter les élections en s'appuyant sur l'électorat indo-guyanais – par un système électoral à la proportionnelle. Cette réforme électorale aurait permis à Burnham et au PNC de s'allier au parti portugais, United Force, pour obtenir le pouvoir lors des élections de 1964 malgré le fait que le PPP avait obtenu la majorité des suffrages. De 1964 à 1992, Burnham et le PNC exerceront un pouvoir, qualifié d'autoritaire par plusieurs analystes, qui favorisera la mainmise des Afro-Guyaniens sur l'administration publique, l'armée et la police. Des avantages économiques seront concédés aux sympathisants du PNC, notamment dans le cadre du programme de nationalisation des entreprises initié en 1970.

2. Impact de la polarisation raciale sur la vie économique et sociale

22. Dans un contexte où les rapports politiques sont déterminés par les clivages raciaux, les manifestations et les perceptions de la polarisation raciale se traduisent dans les actes des détenteurs du pouvoir d'État, les rapports interpersonnels, le discours et le vécu des membres des différentes communautés, l'occupation de l'espace territorial par les membres des différentes communautés. De même, la répartition ethnique dans la hiérarchie du pouvoir et l'affectation des ressources nationales aux différentes régions du pays permettent une lecture politico-raciale instructive. D'une manière générale, selon que le PPP est au pouvoir les actes qu'il pose en matière de répartition des biens et services sont perçus et vécus par les Afro-Guyaniens comme

des initiatives visant à les marginaliser. Tout comme lorsque le PNC détenait le pouvoir ses actions étaient mises au compte du népotisme et de l'exclusion par les Indo-Guyaniens.

23. En parcourant la côte atlantique en direction de l'est (vers le Suriname) et en y effectuant des haltes dans certaines agglomérations entre Georgetown et New Amsterdam, le Rapporteur spécial a pu se rendre compte de l'absence évidente d'intégration et d'interaction entre les communautés. La polarisation raciale est particulièrement frappante entre Buxton, un village habité par des Afro-Guyaniens et prônant une forte identité afro-guyannienne, et Lusignan, habité par des Indo-Guyaniens. De même, en examinant la carte ethnique des 10 régions du Guyana, on constate que la majorité des Afro-Guyaniens vivent dans les régions 4 (Georgetown), 7 et 10, et les Indo-Guyaniens sont majoritaires dans les régions 2, 3, 5 et 6. Des facteurs historiques liés avant tout à l'économie et aux affrontements raciaux de 1962-1964, notamment le besoin de sécurité de chaque groupe, expliquent en partie cette répartition ethnodémographique de l'espace territorial et des agglomérations.

24. Il est généralement admis que les Indo-Guyaniens dominent le commerce, les services, la production et la vente de riz. Les Afro-Guyaniens se retrouvent en majorité dans l'administration publique, l'armée, la police et les entreprises d'État, l'exploitation artisanale des métaux précieux comme l'or.

25. L'imbrication de la démographie et du clivage ethnique et politique a produit le dilemme démocratique fondamental du Guyana dans la mesure où la démocratie guyannienne ne peut pas se limiter à une simple arithmétique électorale, mais devrait prendre en compte les facteurs historiques et sociologiques qui font la spécificité du contexte politique et social guyannien afin d'assurer une participation effective de toutes les communautés à la gestion du pays. En effet, dans un pays marqué par un multiethnisme politiquement antagonique et conflictuel, la démocratie ne peut se réduire à un système majoritaire qui confère, de manière mécanique, le pouvoir exclusif au groupe racial dominant.

C. Mesures prises par le gouvernement

26. Le gouvernement a indiqué au Rapporteur spécial qu'en accord avec la Constitution il a opté pour un développement économique et social non discriminatoire et a pris des mesures pour lutter contre la discrimination raciale. Il considère qu'il n'y a pas de racisme institutionnel même s'il peut arriver que des individus adoptent des attitudes racistes et pratiquent des actes qui s'en inspirent. L'article 149 de la Constitution interdit la discrimination raciale et une loi interdisant la discrimination raciale (*Constitution Amendment Bill No. 9 of 2003*) est en voie de promulgation⁵. Le 26 septembre 2003, la loi sur l'hostilité raciale (*Racial Hostility Amendment Act 2002*) a été renforcée par l'aggravation des peines pour toute personne condamnée pour incitation à la haine raciale.

27. Le processus de réforme constitutionnelle et institutionnelle résultant du dialogue entre le gouvernement et l'opposition est un pas supplémentaire devant contribuer à surmonter la polarisation raciale. Il existe une volonté commune de part et d'autre de se confronter aux problèmes et de les résoudre en profondeur. Le Président de la République considère que le Guyana n'a pas atteint le stade du conflit ouvert en raison de la sagesse de son peuple et de sa conscience d'appartenir à la même nation. Il a proposé que lui-même et le leader de l'opposition réagissent vigoureusement chaque fois qu'il y a des manifestations de discrimination raciale.

28. Un comité des relations ethniques a été institué par la loi n° 16 du 29 décembre 2000 (*Ethnic Relations Commission Tribunal Act 2000*), avec pour compétence d'examiner en première instance les plaintes pour discrimination raciale. Au moment de la visite du Rapporteur spécial, le comité n'était pas encore opérationnel faute de consensus entre l'opposition et le gouvernement sur la nomination de ses membres.

29. Le gouvernement est conscient du fait que la législation et les institutions seules ne suffisent pas pour maintenir la cohésion sociale. Des efforts sont envisagés également pour favoriser les relations interpersonnelles qui transcendent les barrières raciales, les individus ayant des interactions dans le cadre professionnel mais tendant à se replier sur eux-mêmes, dans leur vie sociale et familiale, en dehors de ce cadre. Il se propose de lancer de nouvelles politiques d'urbanisation favorisant le mélange entre communautés. Il existe au plan social diverses opportunités de rencontres intercommunautaires, comme la célébration du festival indien Diwali (fête de la lumière) en mai et le Mashramani (carnaval) en février, qui devraient être dynamisées.

30. Sur le plan administratif, les autorités ont créé, au sein de l'appareil gouvernemental, un service expressément chargé de donner suite aux allégations de discrimination raciale dans l'emploi. Le gouvernement a également appuyé sans réserve la décision d'un des quatre syndicats de la fonction publique de créer son propre organe chargé des relations interraciales.

31. Le gouvernement conteste les allégations de discrimination raciale à l'égard des Afro-Guyaniens et d'autres populations. Il souligne que, malgré le fait que le PPP soit au pouvoir depuis plus de 10 ans, la majorité des employés du secteur public sont Afro-Guyaniens. Par exemple, 94 % de l'armée est afro-guyanienne; les statistiques relatives aux principales fonctions administratives montrent qu'il n'y a pas de disparités fondées sur la race⁶. S'agissant des Amérindiens, le gouvernement a récemment pris des initiatives pour améliorer leurs conditions de vie. Un ministère chargé des affaires amérindiennes a été créé et doté d'un budget de 2 millions de dollars des États-Unis.

32. Le gouvernement considère qu'il ne peut être accusé de népotisme dans la mesure où le Parlement exerce un contrôle sur ses actes à travers les comités parlementaires sectoriels (ressources naturelles, services, relations internationales et services sociaux) dont la nomination des membres requiert les deux tiers des votes des députés. Il faut constater cependant que certains de ces comités ont justement été paralysés par de longues discussions sur la nomination de membres – des délais qui renforcent l'impression de népotisme auprès du public.

D. Actions des Nations Unies

33. Les institutions des Nations Unies réunies au sein de l'Équipe de pays ont mis au point un programme pluridimensionnel visant à renforcer la cohésion nationale, la sécurité et la gouvernance. Le volet se rapportant au renforcement de la cohésion sociale comportera une stratégie à long terme pour analyser les causes fondamentales de la crise guyanienne, soutenir le dialogue politique entre les parties concernées mais aussi contribuer à l'édification d'une culture civique et politique qui, dans une perspective positive, tienne compte du facteur racial dans la recherche de solutions consensuelles. Les Nations Unies assureront ainsi le renforcement des institutions démocratiques. Le bureau du PNUD à Georgetown sera chargé de coordonner les initiatives. Le bureau du Haut-Commissaire aux droits de l'homme compte affecter un conseiller

en matière de droits de l'homme pour appuyer la mise en œuvre des programmes destinés à renforcer la cohésion nationale.

E. Actions menées par la société civile

34. Un groupe d'influence non partisan et multiracial, les Partenaires sociaux, formé de leaders de l'Association du barreau (GBA), la Commission du secteur privé (PSC) et le Guyana Trade Unions Congress (GTUC) ont joué un rôle discret mais vigilant dans la réflexion et les propositions sur les principaux problèmes de la société guyanienne en 2002. Le groupe a constamment appelé les acteurs politiques à se focaliser essentiellement sur les questions de développement économique et social afin de dépasser la polarisation raciale. Le groupe a invité les principaux partis politiques au compromis et les a encouragés à ouvrir un espace à la société civile dans le débat politique et les orientations économiques. Il constitue une passerelle informelle de dialogue privilégié entre les différents protagonistes.

35. Les rencontres avec les jeunes des associations Rights of Children (ROC), Young Achievers de Lethem, Guyana Youth Development Association, United Nations Association ont suscité beaucoup d'espoir quant à une évolution positive de la situation guyanienne. Ces groupes de jeunes, formels et informels, généralement de composition multiethnique, s'efforcent de dépasser les barrières raciales par des activités concrètes de «vivre ensemble» et également par des réflexions et des propositions sur les différents problèmes de la société. ROC, par exemple, a lancé en 2000 une campagne pour l'amitié comportant notamment la diffusion de posters, de tee-shirts, d'autocollants invitant les Guyanais à déclarer leur environnement libre de préjugés, d'attitudes et d'actes racistes (*Race-Free Zone Pledge*). ROC a aussi effectué et publié en juillet 2003, la veille de l'arrivée du Rapporteur spécial, un sondage parmi les jeunes qui montre que 97 % d'entre eux ont des amis d'une race différente et 60 % reconnaissent avoir mené des actions pour améliorer les relations raciales. Les jeunes ont par ailleurs estimé à 61 % que les acteurs politiques et à 42 % que le système scolaire ont une grande responsabilité dans l'amélioration des relations raciales. Les Young Achievers de Lethem, dans le sud du pays, à la frontière du Brésil, composés en majorité de Métis, opposent au dénigrement sur leur identité leur assurance, leur humour et leur désir d'exceller au-delà des préjugés.

36. L'Association guyanienne des droits de l'homme (Guyana Human Rights Association, GHRA) est également un organisme essentiel dans la protection des droits de l'homme. Elle exerce une vigilance reconnue sur les actes des autorités et des partis politiques tout en éduquant le public aux droits de l'homme. Ses publications, dont celle sur la violence policière entre 1980 et 2001, font autorité.

37. Le Centre Carter, financé par l'Agency for International Development (États-Unis), soutient des projets visant à améliorer la gouvernance et l'administration de la justice et à développer des mécanismes de résolution alternative des conflits, notamment par la médiation entre individus et communautés. Le Centre soutient également le processus de réforme constitutionnelle et encourage à cet effet le dialogue des partis. L'Université de Georgetown a également mis au point un programme sur la résolution des conflits avec le soutien du Centre Carter et de bailleurs de fonds internationaux. De même, l'Association guyanienne pour les Nations Unies a informé le Rapporteur spécial que depuis l'année 2000, avec l'appui de l'Agence canadienne de développement, elle a mis sur pied un programme communautaire de résolution pacifique des conflits impliquant les jeunes et les adultes. Ce programme a été diffusé

dans les écoles, auprès des organisations non gouvernementales et des partis politiques. À terme, l'Association guyanienne pour les Nations Unies souhaiterait mettre en place des conseils communautaires pour la paix dans diverses localités afin qu'ils interviennent immédiatement en cas de conflit potentiel.

F. Analyse et évaluation de la polarisation ethnique

38. Le Rapporteur spécial a fait le constat, au cours de sa visite, de la réalité profonde de la polarisation ethnique entre Guyaniens d'origine africaine, hindoue et amérindienne.

39. Cette polarisation, qui trouve son expression la plus radicale dans la structuration à dominante ethnique des partis politiques, est reproduite dans la structure de l'appareil d'État, notamment dans le secteur public, l'armée et la police, et a un impact profond et durable sur les plans économique, social et culturel.

40. Les différents blocages, humains, psychologiques, relationnels et culturels, générés par cette polarisation ont non seulement pollué toutes les dimensions et modalités du «vivre ensemble», mais également approfondi et conforté un état de sous-développement économique et social préjudiciable à l'ensemble de la population, dans un pays possédant pourtant des ressources naturelles, humaines et intellectuelles remarquables. Le Rapporteur spécial a constaté, malgré tout, que cette polarisation a produit dans toutes les communautés, et à tous les niveaux, non pas un sentiment de haine entre communautés mais une culture de peur et de méfiance, prégnante dans tous les actes de la vie sociale. Il a également pris la mesure, au cours de ses rencontres et entretiens, et ce, à tous les niveaux de la société, de l'existence d'un sentiment d'appartenance (*a sense of belonging*). La société guyanienne est donc fondamentalement porteuse des sentiments profonds de son peuple, des valeurs humaines nécessaires au dépassement de la polarisation ethnique et à la construction collective d'un pluralisme authentique à travers lequel un équilibre dynamique et créateur pourrait permettre à la fois la reconnaissance, le respect, la protection et la promotion des spécificités culturelles et spirituelles ainsi que la promotion de valeurs universelles traduisant les interfécondations entre communautés. Mais la condition nécessaire à cette évolution réside, en dernière analyse, dans la volonté politique de tous les dirigeants du pays. L'histoire du Guyana est, de manière profondément consternante, le récit de l'instrumentalisation politique du facteur ethnique par tous ses dirigeants politiques, toutes tendances idéologiques confondues. L'identité ghetto s'est substituée, comme ultime instrument de pouvoir, à l'idéologie progressiste et unitaire initiale des pères fondateurs de la nation guyanienne, Cheddi Jagan et Forbes Burnham, dont la rupture et les pratiques politiques consécutives sont à l'origine de la dynamique infernale de polarisation ethnique. Malgré leur contribution historique indéniable à la libération et à la construction de la nation guyanienne, et en vérité de l'ensemble de la Caraïbe, l'échec de ces pères fondateurs est de n'avoir pas été en mesure de construire, dans la longue durée, les fondations d'une nation unie, égalitaire et démocratique. Cette instrumentalisation de l'ethnicité, nourrie et à l'occasion favorisée par les pesanteurs idéologiques de la guerre froide et les stratégies impériales et régionales, est littéralement devenue une culture politique prédatrice, dont l'objectif ultime est uniquement la conquête et la conservation du pouvoir. La violence politique et sociale, avec ses connotations ethniques, a constitué, dans ce contexte, un facteur majeur d'insécurité sociale et également émotionnelle et mentale. La polarisation ethnique des principales institutions responsables de la loi et de l'ordre, la police et l'armée, constitue un facteur lourd de l'aggravation du climat d'insécurité, profondément vécu par toutes les communautés. Le peuple

guyanien, toutes communautés confondues, profondément et durablement mis à genoux dans la sécurité de sa vie quotidienne, sa stabilité sociale, son équilibre émotionnel et son développement économique, a une conscience aiguë de se trouver dans la situation de la victime emblématique de pratiques politiques conduites en son nom. Le Rapporteur spécial a, en conséquence, été amené, à travers ses entretiens, à prendre la mesure d'un sentiment profond de «fatigue» morale, émotionnelle et politique, à tous les niveaux de la société guyanienne, face aux conséquences individuelles et collectives de la polarisation ethnique. Le fort désir d'émigration d'une frange de la population est symptomatique de cette «fatigue». Par ailleurs, le Rapporteur spécial a noté, dans ce contexte, avec beaucoup d'espoir que sa visite a coïncidé précisément avec l'instauration d'un nouveau climat politique, cherchant à rompre, en profondeur, avec cette dynamique destructrice. En effet, les autorités guyanaises, notamment le Président de la République et les dirigeants de l'opposition, dont le chef du principal parti de l'opposition, ont informé le Rapporteur spécial de leur volonté politique de rompre avec cet héritage, par des réformes politiques consensuelles en vue d'établir les bases d'une collaboration démocratique entre le gouvernement et l'opposition pour mettre, enfin, la survie, le bien-être et le «vivre ensemble» du peuple guyanien au cœur de la pratique politique. Cette volonté politique semble se traduire par un premier acte significatif avec l'établissement de commissions constitutionnelles parlementaires à composition pluripartite pour trouver les réponses démocratiques et durables aux principaux problèmes de la société guyanienne. Les questions couvertes par ces commissions touchent aux problématiques politiques et aux catégories sociales les plus sensibles et importantes du peuple du Guyana, directement liées à la question de la discrimination et du racisme: relations ethniques, droits de l'homme, égalité des sexes, peuples indigènes, droits de l'enfant, sécurité publique, réforme constitutionnelle. L'originalité fondamentale du processus en cours porte sur la liaison dialectique entre dynamique démocratique et éradication de la polarisation ethnique. Un communiqué signé conjointement par le Président Jagdeo et le leader de l'opposition, M. Corbin, le 6 mai 2003 constitue, dans ce contexte, l'expression solennelle du nécessaire engagement politique, au niveau le plus élevé, pour assurer le fonctionnement de la démocratie, la paix et le développement au Guyana.

G. Recommandations

41. Le Rapporteur spécial recommande les mesures suivantes:

a) **L'éradication de la polarisation ethnique requiert comme condition impérative préalable la volonté politique et l'engagement déterminé de tous les responsables politiques. Le test ultime de cette volonté politique réside désormais dans la bonne foi, la rigueur morale et la détermination politique par lesquelles, par la parole et les actes, les réformes convenues dans le communiqué signé par le Président et le leader de l'opposition le 6 mai 2003 ainsi que dans l'accord de suivi du 18 juin 2003 seront appliquées. Dans cet esprit, pour maintenir une dynamique du dialogue politique, une étape particulièrement significative du processus d'«engagement constructif» et un message fort de la détermination politique de mettre un terme à la double polarisation ethnique et politique seraient de lancer dans les meilleurs délais, comme envisagé dans le communiqué, un dialogue formel sur la question de l'*inclusive governance*. Ce concept revêt en effet, dans le contexte actuel du Guyana, un potentiel de transformation et d'évolution de la société guyanienne, à la fois par l'instauration d'une nouvelle culture politique et éthique privilégiant le bien-être et le «vivre ensemble» du peuple guyanien par rapport à l'enjeu**

traditionnel de la conquête et de la conservation du pouvoir et par sa résonance psychologique dans l'imaginaire populaire;

b) Le concept d'«inclusivité», et en vérité le processus démocratique tout entier, pour être pertinent et contribuer à la dépoliarisation ethnique, devrait clairement et complètement refléter le pluralisme ethnique, culturel et politique de la société guyanienne. En conséquence, le dialogue et la concertation, pour être démocratiquement significatifs, doivent englober, comme acteur à part entière, le leadership de la communauté amérindienne. En effet, la non-participation de cette composante de la société à la rédaction initiale du communiqué du 6 mai reproduit la discrimination et le silence historiques dont elle est victime. Cette participation est d'autant plus appropriée qu'elle permet non seulement de rompre avec le face-à-face ou le huis clos afro/indo-guyanien, facteur essentiel de la polarisation ethnique, mais également parce que l'arrivée sur la scène politique de cette communauté, avec le Guyana Action Party, constitue une nouvelle donne politique de nature à dégeler la bipolarisation de la vie politique et donc à favoriser l'instauration d'un véritable pluralisme démocratique. En outre, le Parlement doit avoir un rôle primordial dans le débat politique interethnique qui doit se déployer au-delà du dialogue entre le Président de la République et le chef de l'opposition;

c) La dépoliarisation ethnique, radicale, visible et déterminée des partis politiques, tant au niveau de leurs directions que de leurs membres;

d) La mise œuvre urgente du communiqué du 6 mai et de l'accord de suivi du 18 juin 2003 par les mesures concrètes suivantes:

- i) La supervision politique et démocratique de cette mise en œuvre par la tenue de consultations régulières, visibles, avec comptes rendus, entre tous les leaders politiques de toutes les communautés, sur les étapes, processus, modalités et mécanismes de mise en œuvre du communiqué du 6 mai et de l'accord de suivi;**
- ii) L'établissement, la nomination des membres et le fonctionnement du mécanisme de supervision et de contrôle des questions et mesures convenues dans le communiqué;**
- iii) Le fonctionnement effectif de tous les comités parlementaires, avec la dotation des ressources nécessaires, financières, logistiques et humaines, la formation et l'orientation du personnel ainsi que la fourniture d'un soutien adéquat en matière de documentation et de recherche leur conférant l'indépendance politique nécessaire;**

e) Assurer une plus grande visibilité aux activités des comités, par l'intermédiaire des médias, publics et privés, par des comptes rendus de leurs réunions et par des conférences de presse régulières de leurs présidents, comme moyen de promouvoir, par l'information, à la fois une pédagogie, un contrôle citoyen et une transparence du processus démocratique de dépoliarisation ethnique;

f) Une attention particulière et urgente doit être accordée à la dépoliarisation ethnique et au pluralisme des services et organes de sécurité et de défense, l'armée et la police, à cause de l'impact profond et emblématique de leurs activités sur la réalité et la perception de l'insécurité sociale, politique et ethnique;

g) Dans la mesure où la polarisation ethnique est l'expression la plus emblématique du dysfonctionnement démocratique, il est impératif que son éradication s'articule de manière étroite et même constitue la pierre angulaire du renforcement du processus démocratique. Dans cet esprit, la centralité et l'impact profond de la polarisation ethnique dans toutes les dimensions de la société requiert l'élaboration démocratique d'un programme national d'action pour l'éradication de la polarisation ethnique et pour le combat contre le racisme et toutes les formes de discrimination;

h) À cet effet, constituer une commission nationale de mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban adoptés par la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée. Le Comité des relations ethniques, établi lors de la réforme constitutionnelle de 2001, pourrait se voir confier ce mandat de manière explicite et formelle. Le fonctionnement de ce comité devrait s'articuler autour de deux objectifs majeurs: l'élaboration d'un livre blanc ou d'un rapport sur l'état des relations interethniques et intercommunautaires et la préparation d'un programme de démantèlement et d'éradication de la polarisation ethnique et de toutes les formes de discrimination et de la promotion des relations et des interactions entre les communautés. Ce programme doit comporter un calendrier précis de mise en œuvre et englober les dimensions économiques, sociales, culturelles de la société guyanienne. Un tel mandat pourrait constituer un substitut à l'établissement d'une commission de vérité et de réconciliation, également envisageable. Les deux motivations principales de cette recommandation sont l'urgente nécessité d'une thérapie collective par un travail de mémoire collectif sur une question obscurcie par des non-dits historiques et des refoulements et traumatismes psychologiques profonds et la nécessité d'une vision holistique et d'une approche globale;

i) Lancer une double stratégie pour combattre dans la longue durée le racisme et la discrimination raciale et ethnique: une stratégie juridique articulée autour d'une évaluation critique et prospective de la législation nationale et des pratiques judiciaires, du recensement et de l'application des instruments internationaux et régionaux pertinents contre le racisme et la discrimination, et la mise en œuvre du Programme d'action de Durban; une stratégie intellectuelle et éthique visant les racines profondes, culturelles, éthiques et mentales de la culture et de la mentalité discriminatoires, par la promotion d'un pluralisme culturel, basé sur la dialectique de l'unité et de la diversité, et donc à la fois respectueux des spécificités identitaires, culturelles et spirituelles et soucieux de favoriser, dans une perspective unitaire, les interactions et les interfécondations entre les différentes communautés;

j) L'articulation étroite entre le combat contre le racisme et la discrimination raciale avec la construction dans la durée d'une société multiculturelle, égalitaire et démocratique. L'éradication progressive de la polarisation ethnique, par le travail des différentes commissions établies sur la base de la réforme constitutionnelle de 2001, ainsi que le lancement d'un programme national d'action contre le racisme sur la base du Programme d'action de Durban constituent des étapes initiales fondamentales pour mettre

fin, à long terme, aux expressions, traductions et conséquences sociales, économiques et sécuritaires du racisme et de la discrimination. Mais la reconstruction d'un multiculturalisme démocratique, égalitaire et interactif devrait constituer l'objectif ultime des sociétés comme celle du Guyana, qui ont hérité d'un multiethnisme conflictualisé par le système esclavagiste et colonial et instrumentalisé par les pouvoirs politiques sur la base du pilier idéologique du racisme et de l'ethnocentrisme;

k) Pour éviter que le seul combat contre le racisme ne produise au Guyana un multiculturalisme de juxtaposition des communautés, égalitaires certes, sans discriminations formelles mais encore enfermées dans leur identité ghetto, qui se côtoient sans se connaître en profondeur, il est nécessaire et urgent, en effet, de promouvoir en même temps un «vivre ensemble» visant à favoriser et mettre en valeur les interactions et les interfécondations entre ces communautés. La construction d'un véritable multiculturalisme interactif, dynamique et unitaire nécessite, en conséquence, que la lutte contre le racisme s'accompagne de la promotion d'un dialogue interculturel pour une meilleure connaissance réciproque entre les communautés ainsi que de leurs interactions;

l) Des mesures radicales et urgentes doivent donc être prises, visant non seulement à une connaissance plus profonde de l'histoire, de la culture et de la spiritualité de chaque communauté, mais également et en même temps une mise en lumière des interactions et donc de la construction collective, progressive et unitaire, à travers l'histoire, de l'identité plurielle guyanienne. Une étape fondamentale doit porter sur la révision en profondeur des vecteurs lourds de la construction identitaire nationale, à savoir l'éducation, et notamment la rédaction de l'histoire du Guyana et la communication, en particulier le contenu et le fonctionnement des médias. Une commission constitutionnelle de dialogue interculturel, avec ce mandat, est dans ce contexte particulièrement recommandée. Le dialogue interculturel doit englober le dialogue interreligieux parce que la polarisation ethnique a suscité et conforté la clôture identitaire religieuse. Les responsables des différentes religions et traditions spirituelles devraient collectivement être associés à ce processus, dans le respect du principe de la neutralité religieuse de l'État. Le dialogue interculturel devrait comporter des activités symboliques fortes de présentation collective, organisées et régulières des différentes spécificités culturelles, spirituelles et artistiques, comme, par exemple, un festival national des cultures et traditions du Guyana. Une telle activité revêt une dynamique puissante à la fois de reconnaissance identitaire spécifique et d'appartenance nationale, dans la perspective de reconstruction, à long terme, du «tapis» culturel guyanien;

m) Le Guyana doit s'inscrire davantage, dans l'esprit de la Déclaration et du Programme d'action de Durban, dans les dynamiques régionales de combat contre le racisme, de multilatéralisation et de construction identitaire plurielle, notamment dans les Caraïbes, à cause de la similitude non seulement des héritages historiques de discrimination et de clivages ethniques et raciaux, mais également de compositions démographiques et communautaires. La liaison en cours de l'éradication de la polarisation ethnique avec le développement du processus démocratique, accompagnée par une reconstruction identitaire plurielle, serait particulièrement significative dans l'ensemble de la région. La réintégration de l'université du Guyana à l'University of West Indies serait de nature à susciter sur ces questions lourdes une dynamique intellectuelle régionale, bénéfique à tous les pays.

II. MISSION À LA TRINITÉ-ET-TOBAGO

42. À la Trinité-et-Tobago, le Rapporteur spécial s'est entretenu avec le Premier Ministre, M. Patrick Manning, et d'autres autorités politiques ainsi qu'avec des représentants de la société civile, notamment des différentes confessions religieuses. Le Rapporteur spécial remercie également le Gouvernements de la Trinité-et-Tobago pour sa coopération et son hospitalité qui ont facilité sa mission. Il exprime sa gratitude aux représentants de la société civile qui ont bien voulu lui consacrer leur temps et lui fournir des renseignements. Une liste complète des interlocuteurs rencontrés au Guyana et à la Trinité-et-Tobago est en appendice au présent rapport.

A. Aperçu général

43. La République de Trinité-et-Tobago, comme son nom l'indique, est formée de deux entités géographiques, l'île de Trinité (4 820 km²) et l'île de Tobago (303 km²). C'est un pays multiracial peuplé de 1 281 825 habitants, dont la majorité est d'ascendance indienne (40,3 %) et africaine (39,6 %). Les métis (18,4 %), les blancs (0,6 %), les Chinois (0,4 %) et les Syro-Libanais (0,1 %) sont les autres groupes ethniques qui contribuent à la diversité ethnique et culturelle du pays⁷. Au plan spirituel et religieux, le culte des orishas (d'origine africaine), le christianisme, l'hindouisme et l'islam sont également pratiqués et respectés. Les recensements oublient de mentionner l'existence des descendants des Amérindiens caribs. Le Rapporteur spécial a rencontré des représentants de cette communauté qui ont indiqué qu'ils seraient au nombre de 500.

44. Pays à revenu intermédiaire, la Trinité-et-Tobago occupe, en 2003, la 54^e place de l'indice du développement humain avec une espérance de vie de sa population estimée à 71 ans, un taux d'alphabétisation de 98 % et un revenu par habitant de 9 100 dollars par an. Le boum pétrolier qui, à partir des années 1990, a contribué à l'enrichissement du pays n'a pas pour autant éliminé la pauvreté et le chômage. La Banque mondiale considère qu'environ 21 % de la population est pauvre, mais il est difficile d'obtenir le ratio de pauvreté par groupes ethniques.

45. La Trinité-et-Tobago est partie aux principaux instruments internationaux des droits de l'homme, à savoir le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Protocole facultatif s'y rapportant, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention relative aux droits de l'enfant. Depuis 1998, un département chargé des droits de l'homme a été créé au sein du Ministère de la justice pour coordonner la préparation des rapports périodiques aux différents organes de supervision des traités, permettant ainsi à la Trinité-et-Tobago de rattraper ses retards dans la soumission de ses rapports.

46. Du point de vue politique, la Trinité-et-Tobago, après avoir obtenu son indépendance de la Grande-Bretagne en 1962, a maintenu le système démocratique multipartite initié avec les premières élections libres de 1956. Le Mouvement national du peuple (People's National Movement, PNM) du docteur Eric Williams, parti à vocation nationaliste et multiracial dont le slogan était *No Mother Africa, No mother India, No mother Who*, s'est efforcé de rassembler tous les groupes victimisés par le système colonial et a remporté ces premières élections. Il a

exercé son emprise politique sur le pays jusqu'en 1986, quand il a été remplacé par une coalition menée par la National Alliance for Reconstruction (NAR). Malgré la volonté de rassemblement qui l'animait, le PNM a été perçu comme l'instrument du nationalisme noir ayant permis à une élite «afro-saxonne» de dominer le pays. En 1991, le PNM reprendra le pouvoir pour le perdre à nouveau en 1995 au profit d'une coalition formée par la NAR et le United National Congress (UNC), à dominance indo-trinidadienne, mais non exclusif d'autres ethnies. Pour la première fois dans l'histoire de la Trinité-et-Tobago, un Indo, M. Basdeo Panday, exercera les fonctions de premier ministre jusqu'en 2001, avant d'être remplacé par M. Patrick Manning, leader du PNM. La quasi-parité entre Afro-Trinidiens et Indo-Trinidiens lors des élections est un facteur qui peut exacerber les tensions raciales entre les supporters du PNM et de l'UNC, comme cela s'est manifesté lors des dernières élections. Mais la forte présence des Métis est un facteur qui complexifie la vie politique à la Trinité-et-Tobago. De plus, les deux principaux groupes ne sont pas totalement homogènes et hermétiques parce que soumis à des clivages religieux, de classe ou de couleur et à diverses influences, notamment la culture occidentale, qui n'induisent pas toujours un «vote racial» automatique. En effet, on trouve parmi les «Indo» des hindous, des musulmans et des chrétiens. La religion n'est pas un facteur déterminant chez les «Afro», mais la couleur et la classe sociale influent sur la cohésion du groupe. La NAR, par exemple, est un parti fortement implanté à Tobago où les habitants revendiquent une certaine authenticité «africaine» face à la Trinité cosmopolite. Les Tobagoiens sont enclins à voter selon les consignes du leader de l'île et selon les intérêts spécifiques de l'île. Le métissage reste aussi un processus dynamique qui transforme la société trinidadienne. Les animosités raciales peuvent se manifester au plus fort de la compétition politique, mais elles ne prennent pas des proportions alarmantes comme au Guyana.

B. Problématique des relations raciales

47. Il convient de rappeler que, dans ses conclusions finales sur les rapports périodiques de la Trinité-et-Tobago⁸, le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale n'avait pas souscrit à l'assertion du gouvernement selon laquelle la discrimination raciale n'existait pas dans ce pays. Le Rapporteur spécial a pu se rendre compte que la problématique des relations raciales à la Trinité-et-Tobago est complexe. À l'instrumentalisation périodique de la race dans la compétition politique s'oppose la forte volonté populaire du «vivre ensemble» que reflètent le métissage et l'œcuménisme religieux et spirituel des différentes obédiences. L'alternance démocratique permettant l'accès au pouvoir des différents partis politiques et la possibilité de former des coalitions politiques qui transcendent les barrières raciales contribuent à tempérer les acrimonies raciales que peuvent manifester certaines franges extrémistes de la population.

48. Il est généralement admis que les «Indo» possèdent le pouvoir économique et les «Afro» dominant l'administration et la politique, mais dans certains secteurs comme la police ou l'industrie pétrolière il y a une parité entre les membres des deux groupes. Des allégations de discrimination dans les écoles ont été faites au Rapporteur spécial. Les écoles indiennes tendraient à limiter les inscriptions des «Afro» et interdiraient les coiffures des élèves qui seraient le reflet d'une appartenance ethnique (afro, dreadlocks, tresses). En dépit de la prévalence du métissage, les couples mixtes indo-afro subiraient une grande pression des familles, en particulier des familles indiennes.

49. Consultés sur les manifestations de discrimination raciale, aussi bien l'Ombudsman que la Police Complaint Authority (organisme chargé d'examiner les plaintes contre la police) ont affirmé n'avoir pas reçu de plaintes relevant de ce domaine.

50. Des interlocuteurs «indo» ont affirmé qu'il y avait une domination culturelle des «Afro» au point que la Trinité-et-Tobago était perçue à l'extérieur comme un pays exclusivement afro-caribéen. Toutefois, divers interlocuteurs ont fait remarquer que le calypso était une musique à laquelle tous les habitants de la Trinité-et-Tobago s'identifiaient, des chanteurs «indo» comme «afro» l'ayant enrichi de leurs créations et fait apprécier par tous.

51. Bien qu'ayant hérité du même peuplement multiethnique et d'une société fracturée par l'opposition des communautés et par la discrimination raciale, à l'instar du Guyana, la Trinité-et-Tobago fait face à une moindre polarisation ethnique. Le Rapporteur spécial voudrait attirer l'attention de la Commission, à l'issue de sa visite à la Trinité-et-Tobago, sur le rôle fondamental du dialogue interreligieux dans les situations de tensions interethniques et de constructions identitaires ghettos, marquées par l'imbrication de la race, de la culture et de la religion. En effet, les dirigeants des principales religions et traditions spirituelles de ce pays ont très tôt pris la mesure des périls de la polarisation ethnique et allumé le contre-feu profond de la promotion de leurs interactions et la proximité de leur message spirituel, par leurs rencontres personnelles et leur participation réciproque à leurs cérémonies liturgiques, ainsi que par des déclarations conjointes sur les grandes questions sociales du pays. Ces responsables religieux ont, en dernière analyse, mis en lumière une pédagogie remarquable du «vivre ensemble» en pratiquant le sens premier du mot «religion»: lier et non dissocier. Il en résulte que, malgré les similarités historiques, démographiques et à certains égards politiques entre le Guyana et la Trinité-et-Tobago, ce dernier pays se situe, au niveau profond des interactions individuelles et des pratiques religieuses, dans une dynamique multiculturelle certaine. La classe politique, tous partis confondus, se trouve donc devant la responsabilité fondamentale de traduire cette dynamique multiculturelle de la société dans la pratique démocratique, sociale et économique. Un processus politique semble avoir été amorcé dans ce sens. Le Premier Ministre a en effet informé le Rapporteur spécial de son initiative récente relative à la mise sur pied de plusieurs comités concernant, notamment, les relations interraciales et un centre d'études ethniques. Le Rapporteur spécial considère, à ce stade, que le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago semble avoir mis en branle, pour mettre fin à la pesanteur du facteur ethnique dans la société, un processus prometteur de réformes institutionnelles. La présidence du Comité des relations ethniques par le Premier Ministre lui-même constitue l'expression de la reconnaissance de la primauté de l'engagement politique, au niveau le plus élevé, dans l'apaisement durable et en profondeur des relations entre les différentes communautés. Il s'interroge néanmoins, jusqu'à plus informé, sur le degré de concertation politique dans ce processus

C. Mesures prises par le gouvernement

52. Le gouvernement a souligné que la Trinité-et-Tobago est un laboratoire de l'harmonie interraciale et a présenté au Rapporteur spécial les dispositions constitutionnelles et législatives qui permettent de lutter contre le racisme et la discrimination raciale. Le chapitre I (sect. 4) de la Constitution garantit à toute personne les droits et libertés fondamentaux reconnus dans la Déclaration Universelle des droits de l'homme, sans distinction fondée sur la race, l'origine, la couleur, la religion ou le sexe. L'adoption en 2000 de la loi n° 9 sur l'égalité des chances (*Equal Opportunity Act No. 9*) a constitué une avancée significative dans la lutte contre la discrimination

dans l'éducation, l'emploi, la fourniture de biens et services et le logement. Une commission pour l'égalité des chances est chargée de mettre en œuvre les dispositions de la loi. Il existe aussi des loi plus spécifiques destinées à prévenir la discrimination raciale dans les secteurs des loisirs et des spectacles, comme l'accès aux discothèques et salles de danse (*Registration of Clubs Act as amended by Act No. 14 of 1997, Theatres and Dance Hall Act as amended by Act No. 15 of 1997*).

53. Un aspect intéressant de la législation de la Trinité-et-Tobago au regard de sa diversité ethnique est la reconnaissance des différentes formes de mariages communautaires. Ainsi, les mariages chrétiens, hindous, musulmans, orishas sont reconnus au même titre.

54. En outre, compte tenu de la diversité ethnique et religieuse de la population, le Parlement a déclaré fériés des jours de fêtes religieuses de plusieurs communautés. La loi sur les jours fériés (chap. 19.05) confère une reconnaissance officielle aux fêtes suivantes: Diwali pour les hindous, Aïd al-Fitr pour les musulmans, vendredi saint, Pâques, Noël, Corpus Christi pour les chrétiens. Des jours fériés ont également été institués pour commémorer des événements revêtant une signification historique pour certains groupes ethniques et raciaux, tels les Spiritual Baptist Shouter Day, Liberation Day et Emancipation Day pour les «Afro» et Arrival Day pour les «Indo». Ces fêtes chômées sont un moyen efficace pour éliminer les attitudes racistes et promouvoir l'entente interethnique, la tolérance et l'harmonie sociale. Dans les écoles publiques, les élèves sont encouragés à présenter des spectacles célébrant ces fêtes. Des reconstitutions historiques, des spectacles artistiques et culturels, la vente de mets typiques et de costumes traditionnels se déroulent aussi en dehors des écoles sur l'ensemble du territoire. Des personnes appartenant à différentes ethnies et races participent à ces festivités et ont ainsi l'occasion de se côtoyer et se connaître.

55. Le Rapporteur spécial renvoie le lecteur aux rapports de la Trinité-et-Tobago au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale pour le détail de la législation de ce pays (CERD/C/382/Add.1).

56. S'agissant de la petite communauté des Caribs, le gouvernement s'intéresse de plus en plus à elle et a promis de lui attribuer des terres afin de lui permettre de recréer sa culture. Des propositions ont été faites au gouvernement pour élaborer des programme d'éducation tenant compte de la culture carib. Des efforts devront être faits pour réhabiliter la langue carib. Des sites historiques de la culture carib ont été identifiés et nécessiteront la protection du gouvernement. Les Caribs ont demandé qu'une commission sur les questions amérindiennes soit créée, et le gouvernement s'est montré réceptif à cette requête.

D. Actions de la société civile

57. Les obédiences et congrégations religieuses sont très actives à la Trinité-et-Tobago et contribuent de ce fait à maintenir la cohésion nationale. Les adeptes des orishas, les anglicans, les baptistes, les bouddhistes, les hindous se rencontrent pour des célébrations œcuméniques dans les temples, mandir ou mosquées. Le Rapporteur spécial a pu se rendre compte de la réalité de la tolérance religieuse et du respect des différentes croyances en visitant à Port of Spain un temple dédié aux orishas et le grand temple dédié au dieu hindou Anouman. Il a été informé de l'adhésion des personnes aux différentes croyances, indépendamment de leur origine raciale.

58. L'Organisation interreligieuse de Trinité-et-Tobago (Inter-Religious Organisation of Trinidad and Tobago, IRO), qui regroupe les adeptes des cultes africains (orisha), les chrétiens, les bahaïs, les bouddhistes, les musulmans, est un mécanisme original et efficace de dialogue intercommunautaire qui contribue effectivement à préserver l'harmonie sociale. Créée en 1983, l'IRO, dans ses célébrations, met l'accent sur ce qui est censé réunir les communautés plutôt que de les diviser, à savoir la recherche de la justice, la vérité et la paix. Elle appelle régulièrement, par des communiqués de presse, les acteurs politiques à la modération.

59. D'autres organisations de la société civile telles que Women Working for Social Progress (WWSW) se dédient à l'élimination du racisme et à l'amélioration des relations interraciales en dénonçant les manipulations politiques, en organisant des conférences et des campagnes vigoureuses à la radio, en distribuant des brochures et des autocollants combattant les préjugés raciaux. WWSW recherche les discours racistes dans la presse afin de les dénoncer.

E. Recommandations

60. Les conclusions et recommandations du Rapporteur spécial comportent des propositions en vue de l'engagement politique et de la concertation démocratique, des propositions pour une stratégie interculturelle et, enfin, des indications pour une stratégie légale et juridique contre toutes les formes de discrimination:

a) Engagement politique et concertation démocratique:

- i) L'articulation du combat contre toutes les formes de discrimination avec l'approfondissement du processus démocratique est une condition impérative pour l'éradication, en profondeur et dans la durée, à la fois des héritages historiques et de l'instrumentalisation politique du facteur ethnique;**
- ii) Le processus de réformes politiques et constitutionnelles visant à l'éradication de toutes les formes et expressions de polarisation ethnique doit en conséquence être basé sur le principe de la concertation politique au plus haut niveau. Le Premier Ministre et le leader de l'opposition devraient traduire leur volonté et leur engagement politiques par une déclaration conjointe exprimant les mesures politiques, constitutionnelles et législatives nécessaires à cet égard;**

b) Des propositions pour une stratégie interculturelle:

- i) La dynamique interculturelle profonde, au niveau du «vivre ensemble» quotidien, ainsi que le processus de dialogue interreligieux en cours devraient servir de base et trouver une traduction sur le plan politique;**

- ii) **Le combat contre la discrimination et le racisme doit être mené dans la perspective de la construction à long terme d'un multiculturalisme démocratique et égalitaire. L'objectif ultime est de faire en sorte que l'unique éradication de toutes formes de discrimination n'aboutisse à un multiculturalisme de juxtaposition, société dans laquelle les communautés, sans se discriminer, vivraient côte à côte, dans des identités ghettos, sans véritable interactions et interfécondations;**
 - iii) **Le principe de l'unité et de la diversité devrait constituer un critère central par lequel la reconnaissance, la protection et le respect des spécificités culturelles, ethniques et spirituelles des différentes communautés seraient dialectiquement accompagnés par la promotion de valeurs communes, universelles et unitaires;**
 - iv) **Dans cet objectif, il est urgent de promouvoir, par l'éducation et l'information, la connaissance réciproque des différentes communautés, notamment de leur histoire, traditions spirituelles, valeurs éthiques et esthétiques;**
 - v) **Traduire dans la construction identitaire nationale le pluralisme culturel, ethnique et spirituel de la société de la Trinité-et-Tobago pour éviter la perception de la domination culturelle d'une communauté sur l'autre;**
- c) **Stratégie légale et juridique contre toutes les formes de discrimination:**
- i) **Il est urgent de donner forme, perspective et dynamique aux mesures constitutionnelles, législatives et juridiques déjà existantes, par l'élaboration d'un programme national d'éradication de toutes les formes de discrimination et de racisme, sur la base du Programme d'action de Durban, par un processus démocratique et intercommunautaire, et une approche holistique intégrant tant les domaines concrets de l'économie et du social que la culture et la communication;**
 - ii) **Le Comité des relations ethniques, constitué sur une base démocratique et intercommunautaire équilibrée, avec le mandat additionnel de mise en œuvre du Programme d'action de Durban, devrait se voir confier la responsabilité de l'élaboration de ce programme national;**
 - iii) **Le processus de dialogue interreligieux en cours, central dans la construction tant du «vivre ensemble» quotidien que de l'éthique nationale, devrait se voir doter de reconnaissance, soutien et représentativité par la constitution formelle par le Parlement d'un conseil national de dialogue interreligieux.**

Notes

¹ PNUD, *Rapport sur le développement humain 2003*.

² Voir CERD/C/62/Dec.2. Au cours de sa mission, le Rapporteur spécial a été informé par le Gouvernement guyanien qu'il a reçu du Haut-Commissariat aux droits de l'homme un accord à sa demande d'assistance technique formulée en avril 2003 en vue de la préparation dudit rapport.

³ PNUD, Deuxième cadre de coopération pour le Guyana (2001-2003), New York, février 2002, DP/CCCF/GUY/2.

⁴ Kean Gibson, *The Cycle of Racial Oppression in Guyana*, University Press of America, New York, 2003, p. 4.

⁵ La loi avait été adoptée à l'unanimité par le Parlement en décembre 2000 mais, à la suite de la pression des milieux religieux qui s'opposaient à l'inclusion de l'orientation sexuelle comme un des critères de discrimination, le Président de la République a dû reporter la promulgation de la loi. Suite aux négociations entre les différentes parties concernées, une loi sur l'orientation sexuelle (*Constitutional Amendment Bill No. 10 of 2003*) sera présentée séparément au Parlement.

⁶ Voir appendice I.

⁷ Les données ethnodémographiques sont tirées des onzième, douzième, treizième et quatorzième rapports périodiques de la République de Trinité-et-Tobago au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, consolidés en un seul document (CERD/C/382/Add.1).

⁸ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-sixième session, Supplément n° 18* (A/56/18), par. 348.

Appendix I

**TABLE OF SENIOR ADMINISTRATIVE RANKS BY ETHNICITY
IN THE PUBLIC SERVICE IN GUYANA**

Position	Total No.	No. East Indians	No. Africans	No. Others	% East Indians	% Africans
Ministers	20	14	3	3	64	18
Permanent secretaries	15	9	6	0	58	42
Principal assistant secretaries/assistant secretaries	21	6	15	0	29	71
Accountant (heads)	26	5	21	0	19	81
Senior personnel officers	13	0	13	0	0	100
Deputy permanent secretaries, directors and others	38	11	27	0	29	71

Source: Public Service Ministry Records, 2001-2002.

Note: This table shows the senior and administrative ranks for most ministries of the public service. These are human services, security, labour, health, home affairs, public works, agriculture, information, foreign affairs, education and finance. Ministries not included at this stage are housing, legal affairs, culture and trade. Their inclusion would have sustained the general conclusions herein outlined because of similar demographics.

East Indians are in large numbers in the upper echelons of the ministries where they comprise 70 per cent of ministers. At the level of permanent secretary, both East Indians and Africans are strongly represented. However, Africans control all other senior administrative and executive positions, such as deputy permanent secretaries, principal assistant secretaries, assistant secretaries, accountant heads and senior personnel officers. Africans, therefore, certainly are not marginalized in the upper levels of the hierarchy in the public service. There is, in effect, an emergent ethnic mix in the hierarchy of control. (See Prem Misir, "Social marginalization and ethnicity, a preliminary study", The Government Information Agency (GINA), Georgetown, 2002.)

Appendix II

SELECTED LIST OF PERSONS WHOM THE SPECIAL RAPPOORTEUR MET

MISSION TO GUYANA

Government

Mr. Bharrat Jagdeo, President of the Republic of Guyana
Mr. Samuel Hinds, Prime Minister
Mr. Roger Luncheon, Head of the Presidential Secretariat
Mr. Rudy Insanally, Minister for Foreign Affairs
Ms. Bibi Shadick, Minister of Human Services and Social Security
Mr. Henry Jeffery, Minister of Education
Mr. Leslie Ramsammy, Minister of Health
Ms. Jennifer Westford, Minister of the Public Service
Ms. Carolyn Rodrigues, Minister of Amerindian Affairs
Mr. Ronald Gajraj, Minister of Home Affairs
Mr. Ralph Ramkarran, Speaker of the National Assembly
Mr. Reepu Daman Persaud, Parliamentary Secretary
Mr. Clyde Roopchand, Chief Planning Officer, State Planning Secretariat
Mr. Floyd McDonald, Commissioner of Police
Mr. Prem Misir, Government Information Agency

National institutions for the protection of human rights and strengthening of democracy

Mr. Steve Surujbally, President of the Electoral Commission
Bishop Juan Edghill, Chairman, Ethnic Relations Commission
Mr. Carl Singh, Chief Justice
Ms. Desiree Bernard, Chancellor of the Judiciary
Mr. Cicil Kennard, Chairman, Police Complaint Authority
Mr. Sharky Mohammed, Ombudsman

International community

Mr. Jan Sorensen, UNDP Resident Representative and United Nations Resident Coordinator
Mr. Fritz Lherisson, Special Representative of UNICEF
Ms. Betty McCutchan, Chargé d'affaires, Embassy of the United States of America
Mr. Steve Crossman, Deputy High Commissioner, British High Commission, Georgetown
Mr. Murray Kam, Canadian High Commission/Canadian International Development Agency

Ms. Dahmattie Sohai, USAID

Mr. Marco Carlo Nicola, Deputy Representative, Inter-American Development Bank

Ms. Melanie Reiner, Mr. Brian Lewis, The Carter Center

Political parties

Mr. Robert Corbin, President, Mr. Derick Bernard (member of Parliament), Mr. Lance Carberry, Mr. Spriya Singh, Ms. Clarissa Riehl (member of Parliament), Ms. Volda Lawrence (member of Parliament), Ms. Geneviève Allen (member of Parliament), Ms. Audrey Norton, Ms. Faith Harding, Ms. Yvonne Fox, members, People's National Congress/Reform

Ms. Janet Jagan, former Head of State, Mr. Donald Ramotar, General Secretary, Mr. Cyril Belgrave, member of the Central Committee, People's Progressive Party

Ms. Sheila Holder (member of Parliament), Ms. Shirley Melville (member of Parliament), Mr. Ali Majeed, member, Mr. Clive Thomas, member, Guyana Action Party-Working People's Alliance

Ms. Ravindra Dev, Leader, Mr. Roy Singh, Organizing Secretary, Rise Organise and Rebuild Guyana Movement

Civil society

Justice Donald Trottman, Chairman, United Nations Association of Guyana

Mr. Patrick Yard, President, Mr. Ram Mangru, Second Vice-President, Mr. Surendra Persaud, General Secretary, Guyana Public Service Union

Mr. Carvil Duncan, President, Mr. Norris Witter, Vice-President, Mr. Lincoln Lewis, General Secretary, Trade Union Congress

Mr. Komal Chand, President, Mr. Seepaul Narine, General Secretary, Guyana Agricultural and General Workers' Union

Ms. Sandra Bant, Vice-President, Ms. Elvy Everton Edwards, Executive Member, Guyana Association of Women Lawyers

Ms. Emily Dodson, Secretary, Ms. Sheila Clapman, Executive Member, Guyana Bar Association

Mr. Hugh Cholmondeley, former senior United Nations official

Mr. Miles Fitzpatrick, attorney-at-law and civil society activist

Mr. Ian McDonald, CEO, Caribbean Sugar Corporation and writer

Mr. David de Caires, publisher, Starbroek News

Major General (ret'd) Joseph Singh, former Chief of Staff, Guyana Defence Force and Director, Conservation International (Guyana)

Mr. Ronald McGarrell, national leader, Family Federation for World Peace and Unification

Mr. Wazir Baksh Bax, Guyana Islamic Trust

Ms. Omattie Seaorth, Every Child-Guyana

Ms. Dorothy Fraser, Ms. Jennifer Dewar, Mr. Lonce Tyrell, NGO Forum

Mr. Merle Mendonca, Guyana Human Rights Association

Mr. Colin Klautky, Guyanese Organization of Indigenous Peoples

Mr. Mark Kirton, Dean, Faculty of Social Sciences, University of Guyana

Mr. Bal Parsaud, Executive Director, Private Sector Commission

Mr. Edward Boyer, President, Georgetown Chamber of Commerce and Industry

Mr. Fritzroy Fletcher, Guyana Manufacturing Association

Ms. Violet Jean-Baptiste, Mr. Tacuma Ogunsoye, Mr. Maxi Fox, African Cultural and Development Association

Mr. Lennox King, Ms. Olorisa Mwaza Aku, Ms. Ayodele Olutunde, All African Guyanese Council

Mr. Asaki Adaezo Omo Obatala, African Heritage Foundation

Ms. Karen de Souza, Red Thread Women's Group

Ms. Yvonne Bourne Anakilah, Vice Chair, National Congress of Women

Ms. Diane Blyden, Board member, Young Women's Christian Association

MISSION TO TRINIDAD AND TOBAGO

Government

Mr. Patrick Manning, Prime Minister of Trinidad and Tobago

Mr. Patrick Edwards, Permanent Secretary, Ministry for Foreign Affairs

Mrs. Hazel Manning, Minister of Education

Mrs. Glenda Morean, Attorney General

Mr. Stanford Callender, Minister of State in the Office of the Prime Minister with responsibility for Tobago

Ms. Sandra Marchack, Chief Personnel Officer

National institutions for the protection of human rights and strengthening of democracy

Justice James Davis, Chairman, Police Complaint Authority

Justice George Edoe, Ombudsman

International community

Mr. Neil Pierre, UNDP Deputy Resident Representative

Mr. Gerald Lucas, Health System Adviser, PAHO/WHO

Ms. Marton Alleyne, Assistant Representative, FAO

Ms. Vashty Maharaj, Information Officer, United Nations Information Centre

Ms. Joy Bathwaite, Communication and Coordination Support Officer, UNDP

Civil society

Mr. Noble Khan, President, Inter-Religious Organisation of Trinidad and Tobago

Rev. Cyril Paul, Presbyterian Church

Ms. Jacqueline Burgess, Secretary, Ms. Jacqueline Huggins, Programme Officer, Women Working for Social Progress

Mr. Khafra Kambon, President, Ms. Asha Kambon, Executive Member, Mr. Lasana Kwesi, Executive Member, Emancipation Support Committee

Mr. Samuel Phillips, Chairman, National Council of Orisha Elders of Trinidad and Tobago

Mr. Sat Maharaj, Secretary General, Sanatan Dharma Maha Saba

Mr. Ricardo Bharath, Coordinator, Santa Rosa Carib Community
